

Versailles, le 21 novembre 2023

**Division d'appui et conseil aux  
établissements et aux services**

Affaire suivie par :  
Christine WEILL IA-IPR  
Tel : 01.30.83.40.43  
DACES 3  
Sébastien LECLERE  
Nicolas DETILLEUX  
Tel : 01.30.83.44.31 - 01.30.83.44.37  
Courriel : periscolaire.daces3@ac-versailles.fr

**Diffusion :**  
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

I	DSDEN	ESPE
I	78	Universités et IUT
I	91	Gds. Etab. Sup
I	92	CANOPE
I	95	CIEP
	Circonscriptions	CIO
	78	CNED
	91	CREPS
	92	CROUS
	95	DDCS
	Inspection 2nd degré	78
	Divisions et Services, CT et CM	91
		92
A	Lycées	95
	78	DRONISEP
	91	INS HEA
	92	INJEP
	95	SIEC
	Collèges	UNSS
	78	Représentants des Personnels, 1 <sup>er</sup> degré
	91	
	92	78
	95	91
	Écoles	92
	78	95
	91	Représentants des Personnels, 2 <sup>nd</sup> degré
	92	
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées	
	Collèges privés	78
A	Lycées privés	91
	MELH	92
A	LYCEE MILITAIRE	95
A	EREA	
	ERPD	

**Nature du document :**

- Nouveau  
 Modifié

**Le présent document comporte :**

Circulaire 2 p.  
Annexe 0 p.  
Total 2 p.

**Le Recteur de l'Académie de Versailles**

à

Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées  
publics et privés sous contrat

s/c de mesdames et messieurs les directeurs  
académiques des services de l'Education nationale

**Objet : Olympiades nationales de mathématiques – Classes de première**

Les Olympiades nationales de mathématiques sont organisées, cette année, pour la vingt-quatrième fois. L'année scolaire dernière, 2300 lycéennes et lycéens inscrits dans 120 lycées de l'académie ont participé au concours. Toutes les copies ont été corrigées, et un palmarès a pu être établi. Les meilleures copies sont transmises au jury national. L'académie de Versailles est représentée au palmarès national (en 2023, 2 lauréats : 1 médaille d'argent et 1 accessit). Des partenaires fidèles sont engagés à nos côtés et nous permettent de doter généreusement les lauréats. **Les Olympiades de mathématiques sont un moment important de la vie de l'académie** et le moment fort de la semaine des mathématiques.

**1. Nature du concours**

L'épreuve comporte quatre exercices que les élèves doivent tous traiter **individuellement** : deux proposés par le jury national, deux proposés par le jury académique. Ces exercices sont du type « ouvert », ce qui signifie que les notions mathématiques et les démarches utiles à leur résolution ne sont pas toujours explicitement indiquées dans l'énoncé. Ce point doit être rappelé aux élèves par les professeurs, qui veilleront à montrer aux élèves l'intérêt de ce genre d'exercice pour leur formation.

**2. Inscription des candidats**

**Les établissements sont invités à solliciter tous les lycéens de première (technologique comme générale) : des sujets en partie distincts leur seront proposés et des palmarès distincts couronneront les meilleures productions, en tenant compte de la diversité des programmes étudiés.**

Les chefs d'établissement veilleront à ce que l'information soit donnée dans toutes les classes de première.

Sous la responsabilité du chef d'établissement est établie dans chaque lycée public et dans chaque lycée privé sous contrat la liste des candidats recensés par les professeurs, chaque candidat étant identifié par le numéro U.A.I. (ex

R.N.E.) de l'établissement (ou à défaut le nom de l'établissement et la commune) suivi d'un numéro d'ordre.

**Cette liste sera close au plus tard le 19 janvier 2024.** Elle est conservée par l'établissement. Parallèlement, il convient de procéder **avant le 19 janvier 2024** à l'inscription de l'établissement aux olympiades de mathématiques, **en se connectant sur le lien suivant :**

**<https://edu-sondage.ac-versailles.fr/index.php/389599?lang=fr>**

### **3. Déroulement de l'épreuve**

**L'épreuve a lieu le mercredi 20 mars 2024, de 8h30 à 12h30 (un décalage est possible pour tenir compte des contraintes horaires propres à l'établissement).**

Elle se déroule dans chacun des établissements ayant déclaré avoir inscrit des candidats, et sous la surveillance du personnel de l'établissement. **Il est demandé aux établissements d'inscrire dès maintenant la journée du 20 mars 2024 à leur agenda, de manière à éviter toute concurrence avec d'autres travaux, des examens ou des activités périscolaires.**

Le regroupement d'établissements autour d'un « centre de composition » unique est naturellement envisageable. Il relève de leur initiative. Il n'y aura pas de convocation. Un rappel sera transmis aux élèves en temps utile par les professeurs. **On veillera à organiser un travail rigoureusement personnel, dans un cadre serein et spacieux.**

Les calculatrices sont autorisées, ainsi que le matériel de géométrie et les crayons de couleur.

### **4. Transmission des copies - palmarès**

Le matériel de composition devrait parvenir aux établissements au début du mois de mars. Des couleurs différentes identifieront les sujets, les copies et les listes de candidats de chacun des concours. Une fois l'épreuve passée, les copies rédigées seront envoyées dans les plus brefs délais au rectorat, d'où elles repartiront vers les correcteurs constituant le jury académique, qui établira les palmarès. Chaque participant recevra un compte-rendu de son travail. Certaines copies seront transmises au jury national qui établira le palmarès national.

### **5. Informations complémentaires**

Des exemples de sujets sont disponibles sur le site académique **<http://euler.ac-versailles.fr>**, rubrique Olympiades.

Les questions éventuelles peuvent être adressées aux IA-IPR de mathématiques et à la DACES 3.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire général adjoint

Signé : Alain OUVARD